

Vous n'achetez pas simplement de l'assurance... vous achetez une solution.

La VU Sécurité fait partie intégrante de la solution vie universelle de Manuvie. Avec cette solution, vous avez l'esprit tranquille en sachant qu'advenant un changement dans vos besoins, vous pouvez rajuster votre contrat en conséquence.

La VU Sécurité comporte l'Option Avantage InnoVision. Cette option vous permet d'ajouter ultérieurement à votre contrat des garanties, des comptes et des éléments propres à notre autre produit d'assurance vie universelle, InnoVision.

Enfin, votre contrat porte la signature de la Financière Manuvie, un gage de solidité et de stabilité. Pour bien vous assurer aujourd'hui. Et vous protéger demain.

La VU Sécurité est un produit et une marque de commerce déposée de la Financière Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers). Le présent document est protégé par le droit d'auteur. Il ne peut être reproduit sans l'autorisation écrite de Manuvie. Les noms Manuvie et Financière Manuvie, le logo qui les accompagne et le titre d'appel « Pour votre avenir » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

MK1702F 04/2011

Financière Manuvie
| Pour votre avenir[™]

Une assurance
pour aujourd'hui.
Une protection
pour demain.



Financière Manuvie
| Pour votre avenir[™]

solide fiable sûre avant-gardiste

VU Sécurité

En protégeant votre vie, vous protégez vos rêves.

Chacun rêve à ce que demain lui apportera. Mis à part le lever et le coucher du soleil, nous ne pouvons pas savoir avec certitude de quoi sera fait demain. C'est pourquoi l'assurance vie est si importante. Elle vous procure la tranquillité d'esprit, car vous savez que les personnes qui vous sont chères, et votre entreprise, sont protégés... quoi qu'il arrive!

La **VU Sécurité** de la Financière Manuvie est le produit idéal pour protéger vos rêves. Il s'agit d'une assurance vie universelle abordable, facile à comprendre et à gérer.

Lorsque vous choisissez la VU Sécurité, vous bénéficiez des atouts suivants :

- La **souplesse** nécessaire pour personnaliser votre contrat suivant vos besoins particuliers. Avec la VU Sécurité, vous pouvez assurer une ou plusieurs personnes, ajouter des garanties supplémentaires ou modifier votre couverture ultérieurement.
- L'**accès** à des comptes de placement de qualité. La VU Sécurité se veut avant tout un produit facile à comprendre et à gérer. Nous choisissons donc avec soin des comptes de placement qui vous procurent la stabilité et la sécurité des comptes à intérêt garanti, et d'autres comptes qui vous donnent la possibilité de bénéficier de la croissance liée au marché des actions.

- Des **garanties** qui vous donnent une tranquillité d'esprit supplémentaire. Nous avons intégré plusieurs garanties à la VU Sécurité – afin que vous puissiez vous constituer un contrat en sachant que les choses ne changeront pas. Nous garantissons que vos primes n'augmenteront pas et que les frais d'administration ne changeront pas, et nous vous proposons un compte de placement dont le taux d'intérêt minimum demeurera le même pendant toute la durée du contrat.
- De l'**information** pour gérer votre contrat. Avec la VU Sécurité, c'est vous qui déterminez la quantité de renseignements dont vous avez besoin. Vous recevrez un relevé informatif tout en couleur jusqu'à quatre fois par année. Ou, si vous désirez immédiatement plus de renseignements sur vos placements, vous pouvez consulter notre site Web sur la vie universelle (www.manuvie.ca/vu).
- La **possibilité** de payer des primes plus basses grâce à notre programme Indice-santé. Ce programme permet de déterminer plus précisément combien vous devriez payer pour votre assurance vie. À cette fin, nous examinons de près les facteurs liés à votre santé et à votre mode de vie et nous vous faisons profiter de taux très avantageux.
- Des **récompenses** pour avoir conservé votre contrat longtemps. Le boni VU Sécurité prévoit le versement d'intérêts supplémentaires dans votre contrat après le 5^e anniversaire contractuel.

